



Lors du conseil des ministres tenu le 23 mai à Yaoundé, le chef du gouvernement s'est largement apesanti sur le sujet.

Cette instruction est intervenue après l'exposé du ministre des Transports sur la stratégie d'amélioration de l'offre de service dans le secteur aérien, routier, maritime, et ferroviaire. S'agissant du sous-secteur aérien, Ernest Massena Ngalle Bibehe a indiqué que « les actions menées se rapportent [...] à la mise en œuvre du plan de relance de Camair-Co, en dépit des difficultés d'exploitation que le gouvernement s'emploie à résorber ».

L'entreprise publique dispose depuis 2016 d'un plan de relance élaboré par le cabinet américain Boeing Consulting. Mais il peine à être mise en œuvre. Ce plan prévoit, entre autres, l'apurement de la dette de l'entreprise, le redimensionnement du réseau à près de 23 destinations, la modernisation de la flotte avec le passage à douze aéronefs et la mise en place d'un plateau technique pour la maintenance des avions sur place.

D'un coût initial de 60 milliards de francs CFA, il a été récemment ramené à 45 milliards par le top management actuel de la compagnie. Le fleuron de l'aviation camerounaise connaît des difficultés financières. Camair-Co se retrouve en insolvabilité auprès des agences nationales de l'aviation civile, des compagnies d'assistance en escale et fournisseurs divers.

Pour rappel, la compagnie ne dispose plus que de deux avions opérationnels sur une flotte de six : un MA60 et un Bombardier Q400 en location. Le transporteur aérien n'assure plus ses vols régionaux. Sept destinations sont concernées : Abidjan (Côte d'Ivoire), Bangui (RCA), Cotonou (Bénin), Dakar (Sénégal), Libreville (Gabon), Lagos (Nigeria) et Ndjamena (Tchad). Avec en plus un personnel qui accuse des retards de salaire, Camair-Co se limite désormais au réseau domestique